

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GOUVERNANCE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES



## Le RIARC se dote d'un Guide pratique sur l'intégrité de l'information



### PROCESSUS ÉLECTORAL EN COURS AU BÉNIN

## La CEDEAO salue le rôle crucial de la HAAC et lui réaffirme son soutien

### HAAC/TOGO

## La HAAC du Togo poursuit sa croisade contre les fake news



### SUSPENSION DES RÉSEAUX SOCIAUX



<b>HAC/GABON : SUSPENSION DES RÉSEAUX SOCIAUX UN PREMIER PAS VERS UNE RÉGULATION PLUS STRICTE</b>	<b>04</b>	<b>HAPA/MAURITANIE</b> LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL A REÇU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PAY-TV AFRIQUE FRANCOPHONE DE CANAL+ INTERNATIONAL	<b>16</b>
<b>HAAC/TOGO</b> LA HAAC DU TOGO POURSUIT SA CROISADE CONTRE LES FAKE NEWS	<b>05</b>		<b>17</b>
<b>HAAC/BÉNIN</b> CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES CANDIDATS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026	<b>06</b>	<b>CSC/BURKINA FASO</b> RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC LES RESPONSABLES DES MÉDIAS ET LES DIRECTEURS DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE	<b>18</b>
<b>HAAC/BÉNIN</b> CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARTIS POLITIQUES POUR LES CAMPAGNES MEDIATIQUES DES ELECTIONS COUPLEES LEGISLATIVES ET COMMUNALES DE 2026	<b>08</b>	<b>BÉNIN : AUDIENCE À LA HAAC</b> LE PRÉSIDENT EDOUARD LOKO S'EST ENTRETENU AVEC MICHEL NAHOUAN, PCA DE RADIO NANTO FM	<b>19</b>
<b>BÉNIN : ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026</b> LA HAAC ENCADRE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE ET FIXE L'ORDRE DE PASSAGE DES CANDIDATS	<b>10</b>	<b>PROCESSUS ÉLECTORAL EN COURS AU BÉNIN</b> LA CEDEAO SALUE LE RÔLE CRUCIAL DE LA HAAC ET LUI RÉAFFIRME SON SOUTIEN	<b>20</b>
<b>ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026 AU BÉNIN</b> LA HAAC FORME LES JOURNALISTES POUR UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE RESPONSABLE	<b>11</b>	<b>HAC/GABON</b> VISITE D'UNE DÉLÉGATION D'EXPERTS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	<b>21</b>
<b>CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025 DE LA HAAC</b> 30 RAPPORTS EXAMINÉS ET 14 DÉCISIONS PRISES	<b>12</b>	<b>CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GOUVERNANCE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES</b> LE RIARC SE DOTE D'UN GUIDE PRATIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION	<b>22</b>
<b>RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS DES MÉDIAS EN AMONT DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026</b> DES FORMATIONS MOBILISENT JOURNALISTES, ANIMATEURS ET PROMOTEURS DE MÉDIAS EN LIGNE POUR UNE COUVERTURE ÉLECTORALE RESPONSABLE	<b>12</b>	<b>HAAC/BÉNIN</b> LE PRÉSIDENT EDOUARD LOKO OEUVRE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026 SOUS LE SIGNE DE LA CONFIANCE ET DE LA RESPONSABILITÉ	<b>23</b>
<b>MISSION D'OBSERVATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES DU 11 JANVIER 2026 AU BÉNIN</b> LES REGULATEURS AFRICAINS DES MÉDIAS S'IMPRÈGNENT DU MÉCANISME DE GESTION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE PAR LA HAAC	<b>13</b>	<b>HAPA/MAURITANIE</b> LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) A REÇU UNE DÉLÉGATION DU CENTRE EUROPÉEN D'APPUI ELECTORAL (ECES)	<b>24</b>
<b>PRÉPARATIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026 AU BÉNIN</b> LA HAAC RENFORCE LES CAPACITÉS DES JOURNALISTES ET ANIMATEURS DE RADIOS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS INTERACTIVES	<b>15</b>	<b>SECRETARIAT EXECUTIF DU RIARC</b> POINT DES COTISATIONS ANNUELLES DES INSTANCES MEMBRES PENDANT LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025	

# L'édito

**Edouard C. LOKO**

Président de la HAAC, Secrétaire Exécutif du RIARC



## Mutations

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation des Communications (RIARC) devra désormais s'habituer à deux nouveaux acronymes : le CNRM et la HARC. En effet, le Sénégal et le Togo, ont décidé de donner des habits neufs, à leurs organes de régulations. C'est ainsi qu'au pays de la Teranga, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), créé en 2006, est désormais remplacé par le Conseil National de Régulation des Médias (CNRM). Au Togo, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), créée en 2005, laisse désormais place à la Haute Autorité de Régulation de la Communication Ecrite, Audiovisuelle et Numérique (HARC). Les deux « évolutions », ont une raison commune : la montée en puissance des plateformes numériques, dans le secteur des médias.

C'est donc pour réactualiser la mission de régulation de l'organe de régulation des médias, que l'Assemblée nationale sénégalaise a adopté, le 4 mars 2026, la nouvelle loi instituant le CNRM, avec une mission claire, précise et concise : « réguler les médias traditionnels, la presse en ligne, les plateformes numériques et les créateurs de contenus pour lutter contre la désinformation et protéger les mineurs ». Relevons cependant que le nouvel organe de régulation a un pouvoir de plus : celui d'infliger des amendes, de retirer des contenus et de saisir les plateformes.

Au Togo, où une nouvelle constitution est entrée en vigueur, depuis le 6 mai 2024, l'ambition première annoncée est de contextualiser l'organe de régulation des médias. Ainsi, la mise en place de la HARC, selon le compte rendu du Conseil des Ministres en date du 17 décembre 2025, vise, au prime abord, la correction des insuffisances de la HAAC. D'où l'instauration d'une autorité unique, compétente pour la presse écrite, les médias audiovisuels, les plateformes numériques et les réseaux sociaux. De fait, la HARC devrait assurer une régulation plus globale, et plus cohérente. Bien avant le Sénégal et le Togo, le Bénin également avait déjà « réinitialisé » son organe de régulation des médias, officiellement en fonction, depuis juillet 1994.

En effet, la Loi n°2022-13 du 5 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) s'était donnée pour ambition, le renouveau de l'instance de régulation des médias. Ceci, en intégrant dans son champ de compétence les médias numériques. Mais ici, la HAAC s'est renouvelée, sans changer ses habits. Parce que ses « pères fondateurs » avaient eu, dès sa naissance, la vision d'élargir les compétences de la nouvelle instance, « à tous les moyens de communications de masse ».

Conclusion, la HAAC du Bénin, la HARC du Togo, le CNRM du Sénégal et toutes les autres instances du RIARC ont, de nos jours, les mêmes défis à relever face aux évolutions et aux révolutions du numérique : trouver des mécanismes dynamiques, leur permettant de s'adapter et de se réajuster, dans un secteur en perpétuelle mutation. Tant le risque est grand, si rien n'est fait, de devenir très vite, des instances en voie de...disparition !



Cotonou – République du Bénin

Mail : [riarc@haac.bj](mailto:riarc@haac.bj)

Tél. : +229 01 21 31 21 09

+229 01 21 31 26 59

Directrice de Publication

**Me René BOURGOIN**

*Président en exercice du RIARC*

Directeur de Publication délégué

**M. Edouard C. LOKO**

*Secrétaire Exécutif du RIARC*

Rédacteur en Chef

**Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO**

*Coordonnatrice du SE/RIARC*

Chef d'Edition

**M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU**

*Assistant de la Coordonnatrice*

*du SE/RIARC*

Rédacteurs

**Mme Katia KEREKOU-LAOUROU**

**M. Oscar GNANHOUI**

**Mme Edwige ASSOGBA**

**M. Constant AGBIDINOUCOUN**

**M. Michel TCHANOU**

**M. Joseph GBOGBO**

**M. Malick BIO KEKERE**

**Mme Giovannia ATODJINOUCOUN**

**Mme Sylvaine P. J. OLLIVIER**

**de MONTAGUERIE TONIN**

Graphisme et mise en ligne

**Mahugnon Fréjus KPOTON**

*Webmestre du RIARC*

Assistant technique pour

la mise en ligne

**M. Adil BOURBATE**

*Hébergement et entretien*

*du site web (HACA Maroc)*



BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS AU MAROC AUR

« LE DROIT À L'INFORMATION À L'ÉPREUVE DES MUTATION NUMÉRIQUE »



**Un engagement pour une souveraineté numérique sur le continent**

(La déclaration de Salé sur la protection du droit à l'information à l'ère numérique)



**1<sup>er</sup> forum de dialogue entre le Refram, le Riarc et les grandes plateformes numériques**



**ATELIER DE LA PRA-LIEMOIA-GUINÉE À L'OMÉ**

**Les grandes résolutions du Colloque International sur la lutte contre les discours de haine**

**Quel avenir pour la télévision à l'ère du numérique ?**

## SUSPENSION DES RÉSEAUX SOCIAUX

# Un premier pas vers une régulation plus stricte

*Le 17 février 2026, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a décidé de suspendre temporairement l'accès aux réseaux sociaux sur l'ensemble du territoire gabonais. Si cette mesure, vivement contestée par de nombreux Gabonais, est justifiée par ses initiateurs par la montée des propos diffamatoires et haineux, un autre argument est également avancé : créer les conditions d'un dialogue avec les acteurs du numérique afin d'améliorer la modération des contenus sur ces plateformes. Décryptage.*

**S**elon le Président de la HAC, Germain NGOYO MOUSSAVOU, la propagation de fausses informations, les discours de division et le tribalisme, entre autres, polluaient chaque jour davantage le cyberspace gabonais. Bien que présentée comme nécessaire à l'assainissement de l'environnement numérique, cette décision n'a pas manqué de susciter des controverses. Certains y voient une atteinte à la liberté d'expression, garantie par l'article 14 de la Constitution gabonaise. À ce sujet, Germain NGOYO MOUSSAVOU affirme : «...Nous n'avons pas du tout violé l'article 14 de la Loi fondamentale », précisant que la liberté d'expression, bien qu'étant un droit fondamental, ne saurait s'exercer au détriment de l'ordre public et de la dignité des citoyens. Il rappelle que la Constitution protège ces valeurs et que les droits et libertés doivent s'exercer dans le respect des lois nationales et internationales.

Les responsables de la HAC estiment que leur décision s'inscrit dans le cadre légal défini par la loi n°014/2023, notamment en son article 3, qui confère à l'institution la mission de régulation des médias numériques, au même titre que les supports traditionnels. Toute-



Monsieur Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC/Gabon

fois, la mesure inquiète plus d'un observateur, en raison de l'impact économique considérable des réseaux sociaux, notamment dans les domaines des ventes en ligne, des réservations et autres activités génératrices de revenus pour de nombreuses familles gabonaises. La décision a d'ailleurs conduit certains citoyens à saisir la Cour constitutionnelle.

Si ce recours traduit le fonctionnement normal des mécanismes démocratiques, permettant de contester une décision publique, l'autorité de régulation affirme pour sa part avoir agi dans le strict respect des procédures légales et en toute transparence.

Au-delà de la suspension, les autorités mettent en avant la volonté d'améliorer durablement la régulation des réseaux sociaux. Le gouvernement a récemment examiné trois projets d'ordonnances, dont l'un porte spécifiquement sur la réglementation de l'usage des plateformes numériques. Ce texte, qui pourrait marquer une évolution majeure dans l'encadrement des médias numériques au Gabon, vise à répondre à la problématique croissante des désordres information-

nels. Selon le Président de la HAC, « il y avait beaucoup de faiblesses juridiques » entravant l'action de l'institution, mais les nouvelles ordonnances permettraient désormais un encadrement plus strict des contenus diffusés.

La levée de la mesure de suspension dépendra ainsi de la finalisation du dispositif juridique en cours et de la mise en place de mécanismes de régulation jugés plus efficaces.

L'annonce d'une visite prochaine d'une délégation de la plateforme TikTok au Gabon constitue, selon les autorités, une première étape concrète dans ce processus. Le dialogue avec les plateformes numériques devrait permettre de définir des stratégies de modération adaptées au contexte national et conformes aux lois en vigueur.

À terme, cette démarche vise, selon ses promoteurs, à assainir l'espace numérique national, en instaurant un cadre de régulation plus structuré, conciliant liberté d'expression et préservation de l'ordre public, dans le respect des valeurs nationales et internationales.

[JM/EN/FSS/AGP](#)

## HAAC/TOGO

# La HAAC du Togo poursuit sa croisade contre les fake news

*La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé les 22 et 23 décembre 2025 à l'hôtel Mirambeau à Lomé un séminaire d'information et de formation sur les fake news à l'intention d'une centaine de professionnels des médias et de communicateurs.*



De gauche à droite en deuxième position, M. Pitaloulani TELOU, Président de la HAAC/Togo à l'ouverture du séminaire

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la lutte que mène l'instance de régulation des médias contre la désinformation et l'utilisation de l'Intelligence artificielle à des fins subversives. Articulée autour du thème : « Les fausses nouvelles à l'ère du numérique », la rencontre vise à offrir aux participants venus du Grand Lomé, des régions Maritime et des Plateaux, les clés nécessaires pour comprendre et détecter les fausses nouvelles sous leurs différentes formes.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de ces assises, le Président de la HAAC a, en présence des membres de l'institution et d'autres éminentes personnalités, justifié l'organisation de ce séminaire. Pour M. Pitaloulani TELOU, les fake news sont « une arme puissante contre la démocratie, notamment par leur capacité à éroder la confiance des citoyens dans le système démocratique et les institutions, mettant ainsi à mal le pacte fondamental garant de la

stabilité démocratique ». Pour autant, « nous ne sommes pas collectivement condamnés à la désinformation », a martelé le Président. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, il faut « agir et vite ». L'action consiste avant tout à « mener la réflexion pour venir à bout du phénomène si nous sommes résolument engagés à faire de la communication et de l'information au sens large, un outil de partage des idées, de la consolidation de la cohésion sociale et du vivre ensemble. »

Il est donc indispensable de renforcer les compétences des journalistes, des communicateurs, des responsables institutionnels et des acteurs de la société civile, afin qu'ils sachent tirer parti des opportunités offertes par l'IA tout en maîtrisant ses dérives.

Cette initiative de la HAAC de convoquer à nouveau la réflexion autour de la problématique des fake news, après l'atelier organisé en 2020 à

Kpalimé autour de la même thématique, a été saluée par le Directeur de cabinet du ministre de la Communication, M. Franck MISSITE. En outre, il a invité les participants à en tirer le meilleur parti.

Trois communications suivies de débats ont meublé ces deux jours de travaux. Présentées par des professionnels rompus à la tâche dans leurs domaines, elles ont porté sur les atouts et inconvénients de l'intelligence artificielle, les outils et la détection des fausses informations et les mécanismes institutionnels et légaux de sanction des fausses nouvelles.

Après leurs confrères de Lomé, les professionnels des médias des régions Centrale, de la Kara et des Savanes ont bénéficié de la même formation, au cours d'un autre séminaire organisé cette fois-ci à Kara les 22 et 23 janvier 2026.

**Le Service de presse**



## RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

### HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES CANDIDATS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026

### PREAMBULE

Dans le cadre de l'élection du Président et du Vice-Président de la République qui se tiendra le 12 avril 2026, et conformément à ses missions de régulation des médias, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) entend promouvoir une campagne médiatique responsable, apaisée et respectueuse des principes démocratiques.

Les candidats à cette élection reconnaissent le rôle essentiel des médias dans l'information des citoyens, la formation de l'opinion publique et la consolidation de la démocratie. Ils réaffirment leur attachement à la liberté de la presse, au pluralisme des opinions, au respect des règles d'accès équitable aux médias, à la préservation de la paix sociale et de la cohésion nationale.

À cet effet, ils s'engagent solennellement à respecter librement la présente Charte de bonne conduite médiatique.

### RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS

**Article premier :** Les candidats s'engagent à respecter scrupuleusement les lois et textes réglementaires régissant la communication et les médias durant toute la période électorale, ainsi que les décisions et directives de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

**Article 2 :** Les candidats s'obligent à ne s'adresser qu'aux médias légalement reconnus par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

**Article 3 :** Les candidats doivent veiller à ce que le contenu de leurs supports de communication soit respectueux des dispositions du Code Electoral, du Code de l'Information et de la Communication et de toutes autres dispositions réglementaires en la matière.

### RESPECT DES JOURNALISTES ET DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS

**Article 4 :** Les candidats s'engagent à :

- respecter le travail des journalistes
- ne pas exercer de pressions, menaces ou intimidations à l'encontre des professionnels des médias
- favoriser un climat de confiance et de collaboration avec les organes de presse.

**Article 5 :** Aucun candidat ne doit caporaliser, pour quelque raison que ce soit, un organe de presse.

### REJET DES DISCOURS DE HAINE ET DE DESINFORMATION

**Article 6 :** Les candidats s'engagent à s'abstenir dans les médias :

- de tout propos diffamatoire ou injurieux
- de toute incitation à la haine, à la violence ou à la stigmatisation
- de toute diffusion volontaire d'informations fausses ou trompeuses.

**Article 7 :** Les candidats et les représentants des candidats doivent s'abstenir des propos attentatoires à la vie privée, à l'appartenance religieuse, sociale, régionale ou ethnique d'un autre candidat ou d'un citoyen.

### RESPONSABILITE DANS LA COMMUNICATION POLITIQUE

**Article 8 :** Toutes les interventions médiatiques doivent être circonscrites à une saine émulation des idées.

**Article 9 :** Les candidats s'engagent à promouvoir, dans leurs interventions médiatiques :

- un débat d'idées fondé sur les programmes et les projets de société
- un langage respectueux à l'égard des adversaires politiques
- des messages favorisant la paix, la tolérance et la cohésion nationale.

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES CANDIDATS... (SUITE ET FIN)

### RESPECT DES REGLES DE CAMPAGNE DANS LES MEDIAS

**Article 10** : Les candidats s'engagent à respecter :

- les périodes officielles de campagne
- les règles relatives à la publicité politique
- les conditions d'accès aux émissions et espaces médiatiques fixées par la HAAC.

**Article 11** : Les candidats ont droit à des tranches horaires gratuites sur les organes de presse de service public et ceux du secteur privé sélectionnés par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la couverture médiatique officielle.

**Article 12** : Les candidats bénéficient d'une couverture impartiale de leurs activités par les professionnels des médias, dans le strict respect de l'éthique et de la déontologie.

**Article 13** : Les forums médiatiques (radio, télé, presse écrite et presse en ligne) sont des espaces de débats sains, respectueux de l'intégrité et de la vie privée des candidats.

**Article 14** : Les candidats sont libres de signer des contrats avec les organes de presse de leur choix dans le respect des conditions fixées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

### RESPONSABILITE DES EQUIPES DE CAMPAGNE

**Article 15** : Les candidats veillent à ce que leurs équipes de campagne, leurs soutiens politiques et leurs relais médiatiques respectent les principes contenus dans la présente Charte.

### PROMOTION D'ELECTIONS PACIFIQUES

**Article 16** : Les candidats s'engagent à utiliser les médias pour appeler leurs militants et sympathisants :

- au calme et à la sérénité
- au respect des institutions
- à la préservation de la paix avant, pendant et après le scrutin.

**Article 17** : Les candidats s'interdisent tout comportement susceptible de nuire à la sincérité et à la transparence du scrutin.

### SUIVI ET APPLICATION DE LA CHARTE

**Article 18** : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication assure le suivi du respect de la présente Charte et peut rappeler publiquement tout candidat à ses engagements en cas de manquement.

### ENGAGEMENT SOLENNEL

**Article 19** : Tous les candidats s'engagent à observer et faire observer strictement les principes énoncés dans la présente Charte pour la promotion et le renforcement de la démocratie, la sauvegarde de la paix, de la cohésion et de l'unité nationale.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2026

ONT SIGNE

Pour la Haute Autorité de l'Audiovisuel  
et de la Communication (HAAC)  
Le Président

**Edouard C. LOKO**

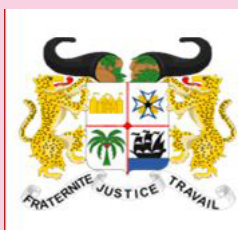
*Grand-Croix de l'Ordre National*

Pour le duo candidat

Romuald WADAGNI  
Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA

Pour le duo candidat

Paul HOUNKPÈ  
Judicaël Rock HOUNWANOU



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION



### CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARTIS POLITIQUES POUR LES CAMPAGNES MEDIATIQUES DES ELECTIONS COUPLEES LEGISLATIVES ET COMMUNALES DE 2026

#### PREAMBULE

Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la Loi n°2019-41 du 15 novembre 2019, « Les partis politiques sont des groupes de citoyens partageant des idées, des opinions et des intérêts communs et qui s'associent dans une organisation ayant pour objectif de conquérir et d'exercer le pouvoir, et de mettre en œuvre un projet politique ». Ils exercent leurs activités dans le cadre de la Constitution de la République du Bénin et les lois subséquentes ».

Ainsi, en période ordinaire, ils animent la vie politique et assurent l'information des citoyens. Ils promeuvent et renforcent la culture démocratique au Bénin.

Pendant la période électorale, leur responsabilité est accrue car ils doivent œuvrer pour la sauvegarde de la paix, de la concorde sociale et de l'unité nationale par l'acceptation de la diversité des opinions politiques, des courants de pensées et le rejet de la violence sous toutes ses formes.

Le jeu électoral doit se dérouler dans une ambiance conviviale. Par conséquent, les propos tenus sur les médias par les acteurs politiques doivent être empreints de courtoisie et permettre aux électeurs de faire leur choix en toute responsabilité.

La préservation de la paix et de la concorde doit primer tout au long des processus électoraux.

L'usage des médias pour atteindre l'électorat doit être encadré à travers cette charte à laquelle les candidats et les partis politiques adhèrent librement en vue de respecter leurs devoirs et bénéficier de leurs droits.

#### I- DES DEVOIRS

**ARTICLE PREMIER :** Le parti politique ou le candidat prenant part aux élections couplées législatives et communales de 2026 s'engage à respecter les décisions de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication relatives aux élections couplées législatives et communales de 2026.

**ARTICLE 2 :** Le parti politique ou le candidat prenant part aux élections couplées législatives et communales de 2026 s'oblige à n'utiliser que les médias ayant une existence légale.

**ARTICLE 3 :** Le parti politique ou le candidat prenant part aux élections couplées législatives et communales de 2026 s'interdit tout comportement susceptible de nuire à la sincérité et à la transparence du scrutin.

**ARTICLE 4 :** Toutes les interventions politiques doivent être circonscrites à une saine émulation des idées et à des suggestions visant à améliorer la gouvernance et à contrôler l'action du gouvernement pour le développement du Bénin.

**ARTICLE 5 :** Les candidats et les représentants des partis politiques doivent s'abstenir des propos attentatoires à la vie privée, à l'appartenance religieuse, sociale, régionale ou ethnique d'un autre candidat ou d'un citoyen.

**ARTICLE 6 :** Les partis politiques, les candidats et tous les membres ou sympathisants de parti politique s'interdisent toute attitude, tout comportement, tout propos de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique des personnes, aux biens publics et privés et à la transparence du scrutin.

**ARTICLE 7 :** Le candidat et tout autre membre d'un parti politique doivent veiller à ce que le contenu de leurs supports de communication soit respectueux des dispositions du Code Electoral, du Code de l'Information et de la Communication et de toutes autres dispositions réglementaires en la matière.

**ARTICLE 8** : Aucun parti politique ne doit caporaliser, pour quelque raison que ce soit, un organe de presse.

**ARTICLE 9** : Pendant les périodes électorales relatives aux élections couplées législatives et communales de 2026, le candidat ou le parti politique ne doit pas faire diffuser ou publier sur les médias des informations, des discours, des chansons, des jeux, des spots, des communiqués, des proverbes, des caricatures et des récits satiriques qui sont de nature à tourner en dérision un autre candidat ou le membre d'un autre parti politique.

## II- DES DROITS

**ARTICLE 10** : Le parti politique ou le candidat prenant part au scrutin bénéficie d'un accès égal aux médias pour la couverture médiatique officielle dans les conditions définies par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

**ARTICLE 11** : Le parti politique ou le candidat a droit à des tranches horaires gratuites sur les organes de presse de service public et ceux du secteur privé sélectionnés par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la couverture médiatique officielle.

**ARTICLE 12** : Le parti politique ou le candidat bénéficie d'une couverture impartiale de ses activités par les professionnels des médias, dans le strict respect de l'éthique et de la déontologie.

**ARTICLE 13** : Les forums (radios, télévisions, presse écrite et médias en ligne) sont des espaces de débats sains, respectueux de l'intégrité et de la vie privée des candidats.

**ARTICLE 14** : Au cours des périodes électorales relatives aux élections couplées législatives et communales de 2026, le parti politique, le candidat ou tout autre membre peut faire usage du droit de réponse conformément à l'article 127 du Code de l'Information et de la Communication.

**ARTICLE 15** : Tout parti politique ou tout candidat est libre de signer un contrat avec l'organe de presse de son choix dans le respect des conditions fixées par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication.

## III- DISPOSITIONS FINALES

**ARTICLE 16** : Tout parti politique ou candidat se fait le devoir d'observer strictement les principes énoncés dans la présente charte pour la promotion et le renforcement de la démocratie, la sauvegarde de la paix, de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

**ARTICLE 17** : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication veille à la mise en application de la présente charte.

Fait à Cotonou, le  
Ont signé  
Pour la Haute Autorité de l'Audiovisuel  
et de la Communication (HAAC)

Le Président  
**Edouard C. LOKO**  
***Grand-Croix de l'Ordre National***

Pour les représentants des partis politiques

Union Progressiste le Renouveau (UP-R)

Les Démocrates (LD)

Bloc Républicain (BR)

Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE)

Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin (MOELE-Bénin)

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026

# La HAAC encadre la campagne médiatique et fixe l'ordre de passage des candidats

**La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a renforcé son dispositif pour garantir une campagne médiatique professionnelle, équitable et apaisée à l'occasion de l'élection présidentielle du 12 avril 2026.**

**S**ous la présidence de Édouard LOKO, l'institution a rendu public, le vendredi 13 mars 2026, la Décision n°26-003/HAAC portant réglementation de la campagne médiatique pour l'élection du duo Président – Vice-président de la République.

Ce texte, composé de 37 articles répartis en trois chapitres, encadre l'accès aux médias publics et privés pendant la période de campagne. Il s'appuie sur les articles 129 et 339 du Code de l'Information et de la Communication, ainsi que sur les articles 45 et 57 du Code électoral.

Dans la dynamique de mise en œuvre de cette décision, la HAAC a organisé un tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des candidats dans les médias. L'opération s'est déroulée en

toute transparence, en présence des conseillers, des cadres de l'institution et des professionnels des médias. Seul le représentant du duo candidat Romuald WADAGNI – Mariam CHABI TALATA a pris part à la séance. Il s'agit d'Assan SEIBOU, directeur de campagne. Constatant l'absence prolongée du représentant du duo Paul HOUNKPÈ – Rock HOUNWANOU, le président de la HAAC a ordonné la poursuite de l'opération.

Face à une urne contenant deux bulletins, Assan SEIBOU a tiré le numéro 1. Ce tirage place ainsi le duo WADAGNI – TALATA en première position pour les passages dans les médias, conformément au calendrier établi par l'institution. Au cours de la même séance, la HAAC a présenté les principales modalités de la



Le Président Edouard LOKO a supervisé.....

campagne médiatique. Il s'agit notamment des procédures d'enregistrement des messages, des conditions de dépôt et de validation, du temps d'antenne accordé à chaque candidat, ainsi que du calendrier de diffusion. Réagissant à l'issue de la séance, le représentant du duo WADAGNI – TALATA a salué le travail de l'institution : « Je félicite la HAAC pour cette décision. Quand on

veut aller loin, il faut des textes clairs. Je salue le travail qui a été fait et l'esprit dans lequel cela a été mené. C'est un travail responsable. » À travers ces différentes dispositions, la HAAC réaffirme son engagement à assurer une régulation efficace du paysage médiatique, en vue d'une campagne électorale crédible, équitable et respectueuse des règles.

[Katia KEREKOU-LAOUROU](#)



.....le tirage au sort de l'ordre de passage sur les médias....



...avant de signer la Charte de bonne conduite avec le directeur de campagne du duo de candidats de la mouvance.

## ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026 AU BÉNIN

# La HAAC forme les journalistes pour une couverture médiatique responsable

À quelques semaines de l'élection présidentielle du 12 avril 2026, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a organisé à Cotonou une formation destinée aux journalistes. Pendant quatre jours, les professionnels des médias ont renforcé leurs compétences afin d'assurer une couverture médiatique rigoureuse, équilibrée et responsable des prochaines échéances électorales.

## Une formation pour consolider la qualité de l'information électorale

Dans une démocratie vivante comme celle du Bénin, le journaliste occupe une place déterminante. Par la qualité de ses productions, il contribue à la transparence du débat public, à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.

Après les élections législatives et communales du 11 janvier 2026, le pays se prépare à organiser l'élection présidentielle du 12 avril 2026. Dans ce contexte, la HAAC a initié une formation itinérante au profit des professionnels des médias afin de renforcer leurs capacités dans la couverture médiatique du processus électoral. Ouverte le lundi 02 mars 2026 à Cotonou, cette session de formation a réuni pendant quatre jours des journalistes venus approfondir leurs connaissances sur les exigences d'un traitement professionnel de l'information électorale.

À l'ouverture des travaux, le Secrétaire général de la HAAC, Monsieur François AWOUDO, a rappelé que chaque processus électoral présente des défis spécifiques et exige des journalistes rigueur, responsabilité et professionnalisme.

## Des thématiques stratégiques pour la couverture des élections

Représentant le Président de la HAAC, le Vice-président de l'institution, Me Mohamed BARE, a présenté les objectifs de la formation et les axes majeurs des travaux.

Les communications ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur plusieurs aspects essentiels de la couverture médiatique



Vue partielle des participants

des élections :

- la feuille de route du reporter en période électorale
- les enjeux de la logistique électorale
- la centralisation et la publication des résultats
- les contentieux liés à l'élection présidentielle
- la gestion des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information
- le traitement des sources et les exigences déontologiques

Une communication a également été consacrée à la présentation du Guide pratique du journaliste en période électorale, conçu pour accompagner les professionnels des médias dans l'exercice de leur mission.

## La déontologie au cœur du travail journalistique

Les travaux ont aussi permis de rappeler que la presse ne se limite pas à informer. Elle constitue un acteur essentiel de la transparence du processus électoral et de l'équilibre du débat public.

Les modules consacrés aux contentieux électoraux, tant constitutionnels que répressifs, ont mis en lumière l'importance pour les journalistes de maîtriser le cadre juridique encadrant les recours, les infractions électorales et les décisions des juridictions compétentes.

Les échanges sur la déontologie ont réaffirmé plusieurs principes fondamentaux de la profession :

- la vérification des sources
- le respect du pluralisme
- l'équité dans l'accès aux médias
- la responsabilité dans le choix des mots et des images

Dans un contexte marqué par la circulation rapide de l'information sur les réseaux sociaux, ces exigences demeurent indispensables pour préserver la crédibilité de la presse.

Une mission qui se poursuit sur le terrain. La formation a été clôturée le jeudi 05 mars 2026 par la Directrice de Cabinet du Président de la HAAC, Madame Katia U. KEREKOU-LAOUROU.

Elle a salué la qualité des échanges et l'engagement des participants. Elle a rappelé que, durant les périodes électorales, les médias occupent une place centrale dans le processus démocratique.

« En période électorale, les médias ne sont pas de simples observateurs. Par la qualité de leurs productions, ils contribuent à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et dans les mécanismes de dévolution du pouvoir », a-t-elle souligné.

Elle a également insisté sur la nécessité pour les journalistes de maîtriser les cadres juridiques applicables au processus électoral afin d'éviter toute diffusion d'informations susceptibles d'entraver la paix sociale.

À l'issue de cette formation, les journalistes repartent mieux préparés pour assurer une couverture médiatique professionnelle, responsable et crédible des élections générales de 2026 au Bénin.

Katia KEREKOU-LAOUROU



La photo de famille lors de l'ouverture des travaux de la formation

## CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025 DE LA HAAC

## 30 rapports examinés et 14 décisions prises

La 7ème mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin poursuit la marche en toute efficacité pour une presse libre, épanouie et responsable. Ouverte le 30 septembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 94 de son Règlement intérieur, la deuxième session ordinaire de l'année 2025 de la HAAC a été clôturée le mardi 20 janvier 2026.

**D**urant quatre (04) mois d'intenses activités, le Président de la HAAC Monsieur Edouard LOKO et l'ensemble des Conseillers à la HAAC ont examiné trente (30) rapports relatifs à divers dossiers et ont pris quatorze (14) décisions majeures réparties suivant les rubriques ci-après :

- régulation des médias
- organisation de la campagne médiatique des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2016
- réglementation de la carte de presse
- diverses autres activités menées.

Les travaux menés au cours de la session ont permis à l'Institution d'assumer pleinement ses missions constitutionnelles de régulation, de veille informationnelle et communicationnelle et d'accompagnement du paysage médiatique national.

À travers l'examen minutieux et approfondi des dossiers par la plénière et la prise de décisions structurantes, la



Photo de famille des Conseillers à la HAAC

HAAC a consolidé le cadre réglementaire applicable aux médias, renforcé la discipline professionnelle, assaini l'environnement médiatique et garanti les conditions d'une couverture médiatique équitable, pluraliste et responsable du processus électoral.

Les actions engagées en matière de régulation, de mise à jour de la carte de presse, de contrôle des contenus et de gestion de la campagne médiatique témoignent de la volonté constante de l'Institution d'adapter ses interventions aux évolutions du secteur et aux exigences de la démocratie.

Par ailleurs, les nombreuses activités de renforcement des capacités des professionnels des médias, les missions d'ob-

servation, les activités du Président, les échanges avec les partenaires nationaux et internationaux ainsi que les initiatives de modernisation technique traduisent l'engagement de la HAAC à continuer par promouvoir un écosystème médiatique professionnel, crédible et respectueux des normes éthiques et déontologiques.

Dans son discours de clôture, le Président de la HAAC, Monsieur Edouard LOKO, a félicité les Conseillers, les cadres, les directeurs centraux et régionaux et tous les acteurs impliqués dans l'atteinte de ces résultats probants. Le Président a salué le professionnalisme des professionnels des médiastout au long de la campagne médiatique et les invite à davantage de professionnalisme et au respect des textes pour l'élection présidentielle qui se tiendra le 12 avril prochain.

«Madame et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Directeurs et cadres, nous n'allons pas nous reposer. Le travail va se poursuivre car une autre élection nous attend» a indiqué le Président Edouard LOKO.

Au terme de cette deuxième session ordinaire de l'année 2025, la HAAC réaffirme sa détermination à poursuivre, avec rigueur, impartialité et sens de responsabilité, sa mission de régulation au service de la paix sociale, de la consolidation de l'Etat de droit et du renforcement de la démocratie en République du Bénin.

**Mohamadou AZIZOU YACOUBOU**



Photo de famille des membres du bureau de la HAAC, du SG et de son adjointe et les représentants des associations professionnelles des médias

## MISSION D'OBSERVATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES DU 11 JANVIER 2026 AU BÉNIN

# Les regulateurs africains des médias s'imprègnent du mécanisme de gestion de la campagne médiatique par la HAAC

Sur invitation du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), M. Edouard C. LOKO, plusieurs présidents d'institutions africaines de régulation des médias ont séjourné au Bénin pour observer la couverture médiatique des élections législatives et communales du 11 janvier au Bénin.

Dirigée par M. René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte-d'Ivoire et président en exercice du RIARC, la délégation, était également composée de Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, M. José Richard POUAMBI, Président du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la Centrafrique et Mamadou Oumar NDIAYE, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal également Président en exercice du REFRAM (Réseau Francophones des Régulateurs des Médias).

Lors d'une séance de travail, la mission d'observation électorale du RIARC s'est imprégnée du mécanisme mis en place par la HAAC pour la gestion et l'encadrement de la campagne médiatique des deux élections. Cette réunion a permis au Président Edouard LOKO et aux Conseillers à la HAAC de partager l'expérience béninoise en matière de régulation équitable des médias en période électorale, gage de transparence et de démocratie. Les différentes préoccupations



La photo de famille à la CENA

des Présidents des instances et de leurs délégations, preuve de leur intérêt pour la couverture médiatique du processus électoral du Bénin, ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part de l'institution hôte. Cette mission d'observation qui s'inscrit dans une dynamique de coopération et de partage de bonnes pratiques entre les instances africaines de régulation, témoigne de la reconnaissance du rôle stratégique de la HAAC du Bénin dans l'organisation d'un processus électoral apaisé et équilibré sur le plan médiatique.

### Poursuite de la mission d'observation de la campagne médiatique au Bénin : la délégation de régulateurs africains des médias reçue à la (ENA)

Dans le cadre de la poursuite de leur mission d'observation de la campagne média-

tique pour le compte des élections couplées Législatives et Communales du 11 janvier 2026, la délégation des Présidents des instances africaines de régulation des médias, membres du RIARC a tenu une séance de travail avec la Commission électorale nationale autonome (CENA), organe chargée de la gestion des élections au Bénin. Cette séance de travail a permis à la délégation de comprendre le rôle fondamental que joue la CENA (la préparation, l'organisation, le déroulement, la supervision des opérations de vote et la centralisation des résultats) dans l'organisation et la tenue des élections du 11 janvier 2026.

Le Président du RIARC, Me René BOURGOIN, a au nom de ses pairs exprimé sa gratitude au Président de la CENA, au Directeur Général des Elections et à toute l'équipe de l'institution pour la disponibilité et la qualité des échanges.

### À la suite de la HAAC et de la CENA : les Présidents des instances africaines de régulation des médias ont échangé avec le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la législation

À la suite de leurs séances de travail avec la HAAC et la CENA, la délégation des Présidents des instances africaines de régulation de la communication, membres du RIARC et du REFRAM conduite par le Président Edouard LOKO, Secrétaire Exécutif du RIARC, a été reçue par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Me Yvon DETCHENOU.



Séance d'échanges de la délégation avec le Garde Sceaux, Ministre de la Justice

Les discussions entre les deux parties ont essentiellement porté sur le rôle de ce ministère, qui est en charge des relations avec les institutions, dans le processus électoral en cours en République du Bénin. Dans une ambiance empreinte de responsabilité, le Ministre DETCHENOU a expliqué le rôle de coordination que joue son département ministériel avec les différentes instances. Il a surtout mis l'accent sur le caractère impartial du Ministère : « Dans le processus électoral, le Ministère de la Justice joue un rôle de coordination entre les différentes instances. Nous travaillons avec la HAAC sur différents paramètres, avec la CENA sur différents paramètres, l'ANIP et autres pour l'organisation d'un certain nombre de choses. Nous jouons un rôle qui est à la fois un rôle anticipé, un rôle de situation et un rôle post-électoral ».

Les différentes préoccupations soulevées par la délégation ont reçu des réponses pertinentes et satisfaisantes. Le Procureur Général près la Cour d'Appel d'Abomey est intervenu pour éclairer la délégation sur l'organisation juridictionnelle mise en place pour assurer la gestion du contentieux pénal en matière électorale.

Satisfaite de la richesse des discussions, Monsieur Mamadou Oumar N'DIAYE, Président du CNRA du Sénégal, Président en exercice du REFRAM, a au nom de la délégation salué la maturité démocratique du Bénin ainsi que les efforts inlassables de développement que déploie le Gouvernement du Président Patrice TALON.

**Elections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 au Bénin : la délégation du RIARC observe le déroulement du scrutin dans le département de l'Ouémé et le siège de certaines Institutions républicaines également visité.**



Visite de la délégation à la SRTB

Conduite par le Président du RIARC, Me René BOURGOIN, et accueillie par la Directrice Générale de la SRTB S.A, Mme Angela AKEREBURU RABATEL, la délégation, composée des présidents des instances africaines de régulation des médias, et des cadres, s'est imprégnée du travail abattu et a marqué sa satisfaction au regard du professionnalisme, de la rigueur et du respect des principes d'égalité et de pluralisme observés au sein de la SRTB S.A.

Les échanges ont permis d'apprécier les mécanismes mis en place pour garantir aux acteurs politiques des différentes formations politiques en lice un accès égalitaire aux médias de service public.

Sur la couverture des manifestations des VodunDays 2026 qui sont intervenues pendant la période électorale, la délégation a décerné un satisfecit à la SRTB S.A, qui a fait preuve de neutralité et d'impartialité politique.

Au nom de ses pairs, le Président du RIARC, Me René BOURGOIN, a également salué le professionnalisme et la rigueur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, saluant son rôle d'encadrement et de su-

pervision efficaces, ainsi que son engagement constant en faveur d'une couverture médiatique transparente, responsable et conforme aux standards démocratiques.

**Observation du déroulement du scrutin dans le département de l'Ouémé et visite des sièges de certaines Institutions Républicaines**

La délégation des Présidents des instances africaines de régulation des médias, membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), s'est également rendue en mission d'observation de régulation des médias à Porto-Novo.

Conduite par Monsieur Édouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC, la délégation a pu constater l'effectivité de l'ouverture des bureaux de vote, la présence des agents électoraux, des forces de sécurité ainsi que la participation des électeurs dans le calme et la discipline, confirmant l'assurance donnée par les acteurs impliqués dans l'organisation du scrutin.

La délégation a saisi l'occasion pour découvrir et visiter les locaux de certaines Institutions Républicaines dont l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême, et a aussi visité le Musée international du Vodun en construction à Porto-Novo ainsi que la géante représentation du Roi Toffa 1er. Le périple a pris fin au siège de la télévision privée Canal 3 Bénin à Cotonou.

Par cette mission d'observation, le RIARC réaffirme son engagement en faveur de la promotion des processus électoraux transparents, crédibles et apaisés sur le continent africain, tout en saluant les efforts des autorités béninoises pour le bon déroulement de ces élections.

**Rosette BESSOU-HOUNGNIPO**  
Coordonnatrice SE/RIARC



La photo de famille de la délégation après la visite d'un bureau de vote à Porto Novo

## PRÉPARATIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL 2026 AU BÉNIN

# La HAAC renforce les capacités des journalistes et animateurs de radios sur la gestion des émissions interactives

Dans un paysage médiatique en constante évolution, plus particulièrement à la veille d'une élection cruciale comme celle présidentielle, la maîtrise des techniques professionnelles demeure un impératif pour garantir une information responsable et de qualité aux populations. C'est dans cette dynamique que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) a organisé, les lundi 16 et mardi 17 mars à l'hôtel Bis à Abomey, un séminaire de formation au profit d'une 2ème vague de journalistes et animateurs de radios sur la gestion des émissions interactives.

Consciente des défis que pose ce type d'émission qui exige une grande maîtrise des règles journalistiques, de la modération lors des échanges et du respect des normes éthiques et déontologiques, la HAAC a décidé de renforcer les capacités des professionnels des médias à travers des sessions de formation adaptées afin de leur permettre de mieux encadrer les interventions du public, de prévenir les dérapages et de garantir une information équilibrée et responsable.



A gauche, le Directeur régional Atlantique de la HAAC, John AKINTOLA, au milieu le Vice-Président de la HAAC, Me Mohamed BARE et à l'extrême droite, le Conseiller Tossou Marcellin AHONOUKOUN

« À l'approche de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 dans notre pays, la responsabilité des médias est particulièrement importante. Les émissions interactives doivent rester des espaces d'expression responsables, respectueux des lois de la République et des principes de déontologie journalistique (...) » a indiqué le Conseiller Tossou Marcellin AHONOUKOUN lors de son allocution d'ouverture, au nom du Président de la HAAC.

Pour finir, il a invité chaque participant à prendre part activement aux

échanges, à poser des questions et à partager leurs expériences de terrain afin que le séminaire de formation puisse renforcer les compétences pour une bonne gestion des émissions interactives.

Durant deux (02) jours, les participants ont eu droit à des communications animées par des experts du secteur des médias et de la régulation audiovisuelle. Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment :

- le cadre juridique et la responsabilité des animateurs ;
- les principes fondamentaux de la gestion des débats interactifs ;
- les techniques de modération des interventions du public ;
- la gestion des crises et des situations conflictuelles en direct ;
- la déontologie et l'éthique journalistique dans les émissions interactives ;
- les stratégies pour dynamiser les émissions interactives.

La formation d'Abomey a ainsi permettre aux journalistes et animateurs radio de repartir mieux outillés pour conduire des émissions interactives dynamiques, mais surtout professionnelles et responsables.

Giovannia ATODJINOUC-ZINSOU



Au premier plan, le Conseiller Armand HOUNSOU présentant sa communication aux participants

## HAPA/MAURITANIE

# Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a reçu le Directeur Général de Pay-TV Afrique francophone de Canal+ International

*Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), Monsieur Mohamed Abdallahi LEHBIB, a reçu, le jeudi 12 mars 2026, au siège de l'institution, une délégation du groupe Canal+ conduite par Monsieur Aziz DIALLO, Directeur Général de Pay-TV Afrique francophone au sein de Canal+ International.*



**Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdallahi LEHBIB, en séance avec la délégation de Canal+ International**

À cette occasion, le Président de la HAPA a souhaité la bienvenue à la délégation de Canal+ International et a salué l'intérêt accordé aux enjeux liés à l'évolution du paysage audiovisuel national, dans le respect des lois et règlements en vigueur en République islamique de Mauritanie.

Il a, à cet égard, rappelé les principales orientations de la Haute Autorité en matière d'encadrement et de régulation du secteur audiovisuel, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de promouvoir la production audiovisuelle nationale et surtout, soutenir la création locale. Le Président de la HAPA a également insisté sur l'importance d'une distribution des contenus audiovisuels conforme aux lois et réglementations en vigueur, dans le plein respect du droit d'auteur et des droits voisins, en tant que garantie essentielle pour

la protection des œuvres et la préservation des investissements. Prenant la parole, Monsieur Aziz DIALLO a indiqué que sa visite s'inscrivait dans le cadre d'une démarche de courtoisie auprès du Président de la HAPA, tout en exprimant ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé. Il a ensuite présenté le nouveau plan de développement de son institution, en évoquant la réorganisation de Canal+ Afrique, notamment suite à l'intégration du Multichoice Group. Il a, par ailleurs, évoqué les mutations que connaît le secteur audiovisuel à l'échelle du continent africain, ainsi que les défis qui y sont associés, notamment en matière de protection des contenus, de lutte contre le piratage sous toutes ses formes et de préservation des investissements dans l'industrie audiovisuelle. En réponse aux différentes préoccupations soulevées, le Président de la

HAPA a réaffirmé l'importance d'un secteur audiovisuel national, structuré, dynamique et conforme au cadre réglementaire en vigueur, de nature à favoriser l'émergence d'une production audiovisuelle nationale de qualité. Les échanges ont également porté sur les perspectives de développement du secteur audiovisuel national et sur les mécanismes susceptibles d'accompagner sa modernisation et sa consolidation. Ont pris part à cette rencontre, du côté de la HAPA, le Président ainsi que Mr Sy MAMOUDOU, Conseiller du Président de la HAPA et Mr Sid Ahmed MOHAMDI BAIBOU, Directeur technique de la HAPA. Du côté du groupe Canal+ International, outre le Directeur Général de Pay-TV, la Directrice de Canal+ Sénégal, le représentant de Canal+ en Mauritanie et plusieurs cadres du groupe étaient également présents.

**Mamoudou SY**

## CSC/BURKINA FASO

# Rencontre d'échanges avec les responsables des médias et les Directeurs de la communication et des relations presse

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), en collaboration avec le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT), a organisé, le mercredi 25 février 2026 à Ouagadougou, une rencontre d'échanges avec les responsables des médias et les Directeurs de la communication et des relations presse (DCRP) des ministères et institutions.

Placée sous le thème « Gestion des plateformes numériques des médias, des ministères et institutions : quelles attitudes pour une information au service de la paix et de la cohésion sociale ? », cette rencontre avait pour objectif d'outiller les participants à une meilleure gestion et une modération plus efficace de leurs pages sur les réseaux sociaux et autres plateformes numériques.

Dans son discours introductif, le président du CSC, Wendingoudi Louis Modeste OUEDRAOGO, a salué l'existence et l'animation des plateformes numériques des médias et des ministères et institutions devenues, selon lui, de véritables « vitrines », des espaces d'information et de dialogue, des outils modernes au service de la visibilité de notre pays et de la redevabilité publique ». Cependant, il a regretté que la facilité de la prise de parole en ligne ait ouvert des espaces qui sont malheureusement utilisés sans retenue, sans responsabilité et parfois avec une malveillance délibérée.

Pour le président du CSC, il est désormais impératif de faire de l'espace numérique



A gauche, M. Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO, Ministre chargé de la communication et à droite, M. Wendingoudi Modeste OUEDRAOGO, Président du CSC/Burkina Faso lors de la rencontre

burkinabè, un espace de dignité et de dialogue constructif. « Cette responsabilité n'incombe pas au Conseil supérieur de la communication ou au gouvernement seulement. Elle est partagée, au premier plan, avec vous, responsables de presse, journalistes et communicateurs des ministères et institutions, qui gérez au quotidien ces plateformes », a-t-il insisté.

En amont, le ministre chargé de la Communication, Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO, a situé le contexte de la rencontre, marqué par la recrudescence des fausses informa-

tions. Il a également invité les acteurs des médias et les DCRP à mieux maîtriser les contenus publiés et à assurer une modération, aussi bien a priori qu'a posteriori, de leurs plateformes.

Deux communications ont ponctué la rencontre. La première, présentée par le Chef de Service des réseaux sociaux du CSC, Enock LAMY, a porté sur la modération des pages numériques officielles des médias, institutions et ministères et les dérives relevées par le régulateur. La seconde, animée par le Commandant de la Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité (BCLCC), a mis en lumière les formes de désinformation les plus répandues, les mécanismes de prolifération des faux comptes au Burkina Faso ainsi que les réponses opérationnelles mises en œuvre pour y faire face.

Au terme des échanges, les participants ont unanimement recommandé l'instauration d'une modération systématique combinant vigilance préventive et actions correctives sur l'ensemble des plateformes numériques actives au Burkina Faso.

Ils ont également fait part des difficultés rencontrées dans la modération de leurs plateformes et ont sollicité l'accompagnement du CSC et du gouvernement en termes de formation et d'équipement en logiciels pour une meilleure gestion des dites plateformes.



Vue partielle des participants

## BÉNIN : AUDIENCE À LA HAAC

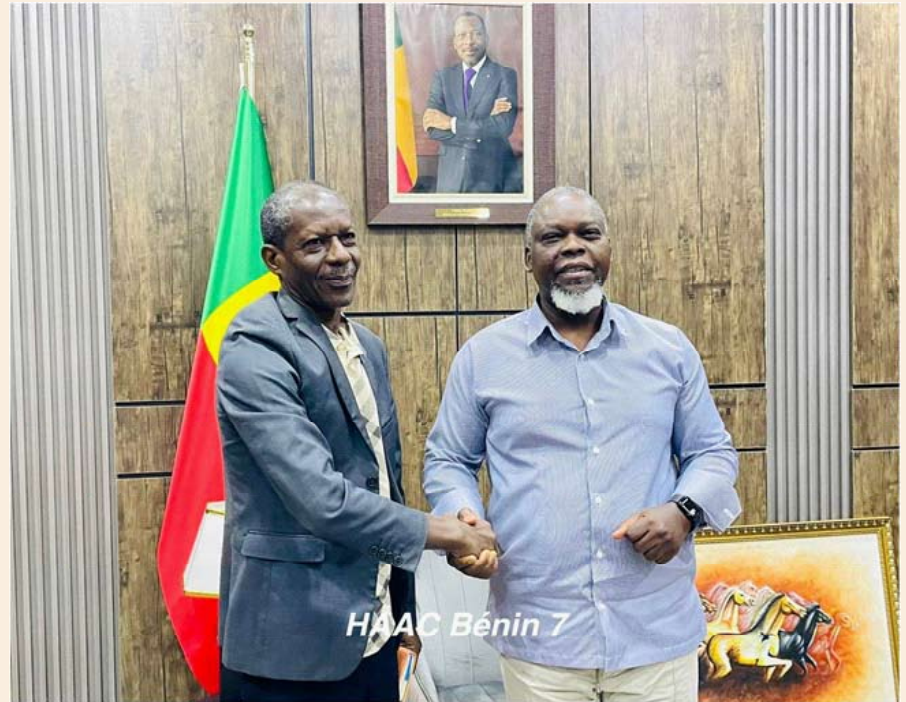
# Le Président Edouard LOKO s'est entretenu avec Michel NAHOUAN, PCA de Radio Nanto FM

Monsieur Michel Charles NAHOUAN, Président du Conseil d'administration de Radio Nanto FM sise à Natitingou, a été reçu en audience dans la matinée du jeudi 19 février 2026 par le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), Monsieur Édouard LOKO.

Cette rencontre a permis d'aborder, dans un climat d'écoute et de responsabilité, les perspectives de développement de Radio Nanto FM, les défis actuels auxquels elle est confrontée, ainsi que les orientations stratégiques susceptibles de consolider son action au service des populations.

À sa sortie d'audience, Monsieur Michel Charles NAHOUAN s'est confié à la presse :

« Je sors satisfait des échanges avec le Président de la HAAC, qui m'a donné l'occasion d'échanger avec lui sur les perspectives de Radio Nanto FM et les difficultés actuelles. Il nous a notamment donné des conseils et formulé quelques recommandations



Monsieur Michel Charles NAHOUAN, Président du Conseil d'administration de Radio Nanto FM, recevant les encouragements du Président Edouard LOKO

pour nous permettre d'aller de l'avant. En effet, Radio Nanto FM est l'une des toutes premières radios communautaires de notre pays, puisqu'elle

émet depuis le 7 décembre 2003. Elle diffuse aujourd'hui en onze (11) langues. Quatre (04) nouvelles langues s'annoncent et nous avons tenu à en parler au préalable au Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication afin de rester collés à nos obligations, dans le respect de notre cahier des charges (...).

« Le Président nous a tracé quelques pistes pour nous permettre d'être de plus en plus performants, de renforcer nos capacités et d'accroître notre présence dans la dynamique de construction d'une identité nationale et du bien-être social de notre pays... » a-t-il ajouté.

Au terme des échanges, le Président Édouard LOKO a encouragé la radio à poursuivre son engagement citoyen et son rôle de média de proximité au service du développement local et national, tout en respectant les règles déontologiques mais aussi et surtout les textes de loi en vigueur.

**Joseph GBOGBO**



Ici, avec le Chargé de Mission du Président Michel TCHANOU

## PROCESSUS ÉLECTORAL EN COURS AU BÉNIN

# La CEDEAO salue le rôle crucial de la HAAC et lui réaffirme son soutien

*Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), M. Edouard LOKO, a reçu en audience, dans l'après-midi du lundi 12 janvier 2026, une forte délégation de la CEDEAO. C'était en présence des Conseillers à la HAAC et des cadres à divers niveaux de l'institution.*

Conduite par l'Ambassadeur Abdel-Fatau MUSAH, Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, la mission technique et d'information a pu s'enquérir des préparatifs de l'organisation de la présidentielle d'avril 2026, notamment en ce qui concerne l'encadrement des contenus sur les réseaux sociaux qui peuvent devenir des sources d'insécurité pour le Bénin et pour la région ainsi que les dispositions prises par l'institution de régulation pour garantir et promouvoir une presse responsable tout au long du processus électoral. La mission a également été informée du rôle de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pour une campagne médiatique éthique et responsable lors des élections couplées Législatives et Communales du 11 janvier 2026.

Pour ce qui concerne les contenus sur les réseaux sociaux qui peuvent être source d'insécurité en cas de dérives, le Président de la HAAC a indiqué que, concernant les médias en ligne, l'institution de régulation a signé des conventions. Ce qui les contraint à s'autodiscipliner et s'autocensurer ainsi qu'à contrôler strictement et rigoureusement les informations et les contenus livrés car la HAAC veille rigoureusement au respect du Code de déontologie et d'éthique dans les médias pour un environnement médiatique



....aux membres de la délégation de la CEDEAO, en présence des Conseillers à la HAAC

responsable. Pour ceux qui sont considérés comme des activistes des réseaux sociaux, le Président Edouard LOKO a fait savoir qu'ils sont régis par les dispositions du Code du numérique. Le Président de l'institution a fait savoir que la HAAC s'active pour signer des conventions avec de nouveaux médias en ligne après la sélection définitive intervenue au début du mois de mars 2026.

Pour ce qui concerne la presse privée, notamment les médias audiovisuels (radio et télévisions), le Président Edouard LOKO a informé la délégation de la CEDEAO que la plupart ont signé des conventions avec la HAAC et sont obligés de respecter le Code de déontologie. Ce sont toutes ces dispositions qui ont permis d'encadrer la campagne médiatique pour le compte des élections couplées Législatives et Communales du 11 janvier 2026.

Le Président Edouard LOKO a également évoqué le soutien de l'institution aux médias à travers des formations, l'appui financier à l'occasion de la campagne médiatique, le choix des thématiques précises pour les acteurs politiques... Il a, pour finir, rassuré la Mission technique de la CEDEAO que l'institution de régulation des médias ne faiblira pas dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles pour un paysage médiatique responsable.

Les différentes préoccupations soulevées par les membres de la délégation ont obtenu des réponses satisfaisantes fournies par le Président Edouard LOKO en personne. De quoi réjouir le Chef de la Mission, l'Ambassadeur Abdel-Fatau MUSAH. Il a, au nom de la délégation, remercié et félicité le Président de la HAAC et toute son équipe pour le rôle crucial que joue l'institution de régulation dans le processus électoral au Bénin. Il a, pour finir, réaffirmé le soutien de l'organisation sous-régionale qui se tient prête à accompagner la HAAC là où le besoin se fera sentir.

Cette visite témoigne de l'importance accordée par la CEDEAO au rôle des médias dans le processus électoral et renforce la coopération entre les institutions régionales et nationales en vue d'un scrutin crédible et inclusif.

**Giovannia ATODJINOU-ZINSOU**



Photo de famille de la délégation de la CEDEAO avec le Président Edouard LOKO

## HAC/GABON

# Visite d'une délégation d'experts de l'Organisation internationale de la Francophonie

*Des experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont été reçus jeudi 13 février 2025 par GermainNGOYO MOUSSAVOU, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Ces experts ont été dépêchés spécialement au Gabon par la Secrétaire générale de l'OIF, Louise MUSHIKIWABO, à l'effet d'identifier et d'évaluer les besoins de la HAC dans l'optique d'un éventuel appui multiforme.*

La délégation de l'OIF a été introduite au cabinet du Président de la HAC, par Alphonse WAGUENA, représentant-résident de l'OIF pour l'Afrique centrale. Elle était composée de Bertrand Levant, chef du pôle intégrité de l'information à l'OIF, et du Dr El Hadj Malick NDIAYE, rapporteur de la mission. Rappelons que cette mission d'évaluation fait suite à la sollicitation de la HAC adressée à l'OIF, le 23 janvier 2025, et réitérée par Germain NGOYO MOUSSAVOU lors d'une rencontre avec les représentants de l'OIF, en marge de la 8ème Conférence du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), organisée les 27 et 28 janvier derniers à Dakar (Sénégal).

Dès l'entame de l'entrevue, le Président de la HAC s'est félicité de la réaction positive de l'OIF à la requête de l'Institution qu'il dirige. Il a témoigné toute sa gratitude à ses hôtes. Il a réaffirmé son souhait de voir l'Organisation francophone apporter un appui multiforme au gendarme des médias gabonais, notamment dans le contexte pré-électoral que connaît présentement notre pays. En réponse, Alphonse WAGUENA a transmis au Président de la HAC, les chaleureuses salutations de Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de l'OIF, qui, par la voie de



De gauche à droite M. Bertrand LEVANT de l'OIF échangeant avec M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC/Gabon

ses missionnaires, a fait part de la volonté de l'organisation qu'elle dirige, d'accompagner autant que possible le Gabon, précisément dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 avril prochain.

Au menu des échanges, les besoins à court terme de la HAC. L'Institution, conformément à ses missions régaliennes a, entre autres, en charge de superviser la couverture médiatique de la prochaine élection présidentielle. A ce sujet, un appui à l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des journalistes en période électorale a été évoqué par les deux parties, en sus des autres besoins et actions de la HAC, susceptibles d'un appui de l'OIF.

Les échanges ont également porté sur le nouveau code électoral en rapport avec les médias et les faiblesses de l'actuel Code de la Communication. Sur ce point précis, le Président de la HAC a informé ses hôtes de ce que le Code de la communication actuel a été revisité sur

instructions du chef de l'Etat Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA. Le projet de la nouvelle armature juridique, administrative et morale a vu le jour, avec pour objectif d'asseoir une régulation plus en phase avec les défis actuels du numérique, entre autres.

Tout naturellement, il revient au ministère de la Communication et des Médias de porter le projet de loi y relatif devant Parlement, a précisé le Président de la HAC à ses hôtes. Au terme des échanges, Alphonse WAGUENA a rassuré Germain NGOYO MOUSSAVOU quant à l'évaluation rapide des besoins soumis et promis à son hôte un retour dans les meilleurs délais. Rappelons qu'au cours de cette audience, le Président de la HAC était assisté du Conseiller membre Janvier NGUEMA MBOUMBA, de son Directeur de cabinet Bruno PINDI, de son Conseiller juridique Jeanne Marie MIMBA-MI-ESSONE, et de son Conseiller en communication Jean Steeve DOUMBENENY.

**Yann ESSABE**

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GOUVERNANCE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

# Le RIARC se dote d'un Guide pratique sur l'intégrité de l'information

*Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a procédé à la validation d'un Guide pratique sur l'intégrité de l'information, en marge de la Conférence internationale sur la gouvernance des plateformes numériques, tenue du 10 au 13 à Pretoria en Afrique du Sud.*

La réunion stratégique consacrée à la validation du Guide pratique sur l'intégrité de l'information dirigée par la Vice-présidente du RIARC, Halimé ASSADYA ALI, également Présidente de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad assistée de Mme Rosette BESSOU-HOUNGNIBO, Coordinatrice du Secrétariat Exécutif du RIARC, s'inscrit dans le prolongement des initiatives engagées à Praia en septembre 2025, où l'UNESCO avait proposé un cadre politique type pour l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour fournir aux régulateurs des orientations opérationnelles adaptées aux réalités africaines.

Destiné à renforcer la capacité des régulateurs face aux défis liés à l'essor des technologies numériques, le guide harmonisé des pratiques de régulation des plateformes numériques en Afrique est un outil opérationnel et harmonisé au service des autorités de régulation du continent.

Dans son intervention, la Vice-présidente du RIARC a souligné que l'élaboration et la validation de ce guide traduisent une volonté commune de renforcer la capacité des régulateurs africains face aux défis posés par la désinformation et la transformation numérique. Elle a insisté sur la nécessité de disposer d'outils harmonisés, pratiques et contextualisés, permettant de garantir la fiabilité de l'information, la protection des droits fondamentaux et la confiance du public.

À travers cette initiative, le RIARC réaffirme son engagement en faveur d'une gouvernance responsable des plateformes numériques et d'une coopération



**Mme Halimé ASSADYA ALI, Présidente de la HAMA du Tchad et Vice-présidente du RIARC a procédé à la cérémonie d'ouverture**

renforcée entre régulateurs, institutions partenaires et société civile.

La validation de ce guide constitue ainsi une étape majeure vers la consolidation d'un cadre africain concerté pour la promotion de l'intégrité de l'information à l'ère numérique.

Saluant la qualité des contributions et l'esprit de collaboration ayant marqué les discussions, Mme ASSADYA ALI a aussi rappelé l'impératif, pour les régulateurs africains, de s'adapter aux mutations technologiques tout en veillant à la protection de la liberté d'expression, au respect des droits humains et à la préservation de l'intégrité de l'information. Elle a, en outre, réaffirmé l'engagement du RIARC à poursuivre cette dynamique collective tout en appelant au renforcement du partenariat avec l'UNESCO et les autres acteurs concernés, afin de

faire entendre la voix des régulateurs africains dans les débats internationaux sur la gouvernance des plateformes numériques.

L'adoption de ce guide pratique constitue une avancée significative vers une approche concertée et cohérente de la régulation du numérique sur le continent africain, souligne-t-on.

Outre les membres du RIARC, des représentants du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), des organisations régionales et internationales, des institutions de formation ainsi que des acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre la désinformation et la défense des droits numériques ont pris part aux travaux.

**Rosette B. HOUNGNIBO**  
**Coordonnatrice SE/RIARC**

## HAAC

# Le Président Edouard LOKO ouvre la première session ordinaire de l'année 2026 sous le signe de la confiance et de la responsabilité

*L'intitution de regulation des medias jouera son role pour la présidentielle de 2026 avec des décisions claires pour la campagne médiatique.*

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, Monsieur Édouard LOKO, a officiellement ouvert, le mercredi 25 février 2026, les travaux de la première session ordinaire de l'année 2026. C'était en présence des Conseillers, cadres, responsables des faïtières et responsables d'organes de presse.

À cette occasion, le Président a délivré une allocution marquée par un regard clair sur les échéances électorales passées et à venir, tout en réaffirmant la vision de l'institution en matière de régulation des médias.

Revenant sur les élections couplées Législatives et Communales du 11 janvier 2026, le Président et son équipe ont constaté avec satisfaction que les médias ont globalement respecté les règles du jeu électoral, notamment lors de l'exercice inédit imposant aux partis politiques de se prononcer sur des thématiques d'in-



La photo de famille des Conseillers à la HAAC/Bénin 7ème mandature à l'ouverture de la 1ère session ordinaire de 2026

térêt national, au-delà des discours de simple promotion personnelle.

Le Président a salué le professionnalisme des médias, soulignant que si la HAAC a impulsé certaines orientations, ce sont les acteurs des médias qui ont su les mettre efficacement en œuvre. Il a également rappelé que cette mandature œuvre à long terme pour une normalisation des pratiques, afin que l'équité et l'égalité d'accès aux médias deviennent des réflexes déontologiques, réduisant

progressivement le besoin d'une régulation exceptionnelle en période électorale.

Alors que nous sommes à quelques semaines de la Présidentielle du 12 avril 2026, le Président LOKO a annoncé que l'institution continuera d'assumer pleinement son rôle, notamment à travers des débats et des thématiques centrées sur les préoccupations des citoyens, dans une dynamique qui prend davantage au sérieux le peuple, les électeurs et les candidats.

« Pour les élections présidentielles, nous ferons encore le travail. Nous allons réguler. Nous allons prendre des décisions pour la campagne » a ajouté le Président Edouard LOKO.

C'est dans cet esprit de confiance, de responsabilité et de professionnalisme que le Président Édouard LOKO a déclaré ouverte la première session ordinaire de la HAAC pour l'année 2026, avec l'espoir que les prochaines échéances électorales se dérouleront, une fois encore, dans la sérénité et le respect des règles déontologiques.

**Mohamadou AZIZOU YACOUBOU**



Vue partielle des participants à la cérémonie d'ouverture

**HAPA/MAURITANIE****Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a reçu une délégation du Centre Européen d'Appui Electoral (ECES)**

**Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdallah LEHBIB, au fond en costume noir avec son équipe en séance avec la délégation de l'ECES**

Le Président de la HAPA, Mohamed Abdallah LEHBIB, a reçu le 04 février 2026 au siège de son institution une délégation du Centre Européen d'Appui Électoral (ECES), dirigée par son Vice-président, S.E. l'Ambassadeur José Manuel PINTO TEIXEIRA, accompagné de Gil AFOGI, Coordinateur du projet au Centre Européen d'Appui Électoral.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du lancement du projet «Réponse Européenne au soutien du cycle électoral en Mauritanie». Le Président de la HAPA a souhaité la bienvenue à la délégation et a expliqué le rôle, les missions et les attributions de son institution. Il a mis en exergue le rôle joué par la HAPA durant les dernières élections, avant, au cours et après ces échéances, tout en dressant les perspectives de coopération

avec le Centre Européen d'Appui Électoral.

S.E. José Manuel Pinto Teixeira a remercié la HAPA et a passé en revue les activités du Centre, soulignant son accompagnement dans tous les domaines pour des futures échéances électorales apaisées, inclusives et transparentes.

Au terme des échanges fructueux, les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions dans un proche avenir.

Ont assisté à cette rencontre, outre le Président de la HAPA, Mohamed Abdallah LEHBIB, Monsieur Sid'ahmed BEIBOU, Directeur technique de la HAPA, et Madame Yoguiha DEIDA, Responsable de la plateforme du suivi au niveau de la HAPA.

**Mamoudou SY**

## SECRETARIAT EXECUTIF DU RIARC

# POINT DES COTISATIONS ANNUELLES DES INSTANCES MEMBRES PENDANT LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Les pays membres du Réseau des Instances Africaine de Régulation de la Communication (RIARC), ont l'obligation de payer leur cotisation annuelle selon l'article 3, alinéa 3 du Règlement intérieur du RIARC. Au début de chaque année, le Secrétaire Exécutif du RIARC établit et envoie les avis de recouvrement de cotisation statutaire au titre de l'année et les avis de recouvrement d'arriérés de cotisation le cas échéant à toutes les Instances membres du Réseau.

Ainsi à la fin de l'année 2025, plusieurs Instances ont réagi favorablement en effectuant essentiellement des versements bancaires et en transmettant les preuves de paiement des cotisations au Secrétaire Exécutif du RIARC. Les Instances qui ont effectué des versements au cours de l'année et qui sont à jour jusqu'en 2025 sont :

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication de la République du Congo (CSLC), la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, National Broadcasting Commission (NBC) du Nigéria.

Par ailleurs, certaines Instances ont effectué des versements en 2025 mais ne sont pas à jour jusqu'en 2025. Il s'agit :

De la Commission Nationale de la Communication (CNC) du Djibouti à jour jusqu'en 2024, du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la Centrafrique à jour jusqu'en 2023, de la Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA) de la Maurita-



**M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin 7ème mandature, Secrétaire Exécutif du RIARC**

nie à jour jusqu'en 2024, du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) de l'Union des Îles Comores à jour jusqu'en 2023.

Il convient de préciser que le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a payé par anticipation et est à jour jusqu'en 2026.

Le Secrétaire Exécutif du RIARC a envoyé les avis de recouvrement et d'arriéré aux Instances pour le compte de l'année 2026 et garde espoir que cette année plusieurs Instances vont se mettre à jour vis-à-vis des cotisations statutaires pour le bon épanouissement des finances du Réseau.

Oscar Koffi GNANHOUI  
Comptable SE/RIARC